

Rapport de la Commission des Finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N°04/2021

Comptes 2020

Organisation

La Commission des Finances s'est réunie le 4 mai, en sous-commissions, sous la présidence de M. C. Mottier, afin d'auditionner les Municipaux, et discuter du préavis, puis le 11 mai 2021 pour débattre de sa position et compléter une liste de questions complémentaires qu'elle a adressée à Messieurs Jean-Pierre Sueur, Syndic et Laurent Vial, Boursier communal.

La CoFin tient à remercier l'ensemble de la Municipalité et le Boursier communal pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions, et la transparence dans les documents et explications fournis. Elle profite également de relever la qualité croissante de l'information contenue dans le préavis sur les comptes annuels.

A titres informatif, l'organisation des sous-commissions était la suivante. A relever que les dicastères des Municipaux peuvent ne pas être en totale adéquation avec le plan comptable ; il en a été tenu compte lors des interviews.

Administration générale, instruction publique et finances

CoFin : M. Maggioni, M. Moser, M. Mottier,

Municipalité : M. Sueur, M. Somsy

Travaux et sécurité publique

CoFin : Mme Testaz-Rouiller, M. Blanc, M. Corbaz

Municipalité : Mme Muller Ahtari, M. Menétrey, M. Marchand, M. Guex, M. Amaudruz

Domaines et bâtiments et sécurité sociale

CoFin : M. Maillard, Mme Corbaz-Schwarz, M. Brulé

Municipalité : M. Amaudruz, M. Menétrey, M. Guex.

Préambule

L'année 2020 a été marquée par la Covid-19, pandémie qui a fortement influencé l'activité économique en Suisse, dans le Canton et dans les Communes, mais dont l'impact négatif est encore difficile à évaluer. En effet, si des citoyens du Mont se sont trouvés dans l'obligation de réduire leur temps de travail et par

la même leur assiette fiscale, leur nombre est inconnu, tout comme les décisions qu'ils ou elles ont prises en vue d'ajuster ou non leurs acomptes d'impôts. L'impact réel sur les comptes communaux est d'autant plus difficile à apprécier du fait que la comptabilité est basée sur les encaissements des acomptes 2020 et des encaissements/remboursements par suite des taxations de plusieurs années antérieures. Une lecture détaillée apporte quelques éléments de réflexion à prendre en considération.

Commentaires généraux

La Municipalité met en évidence des rentrées fiscales meilleures qu'attendues. La CoFin y revient plus en détails dans le chapitre sur les Finances, mais souhaite déjà ici à faire part de ses craintes quant au décalage de cette donnée qui tient compte des encaissements, et non des périodes de taxation effective. Des effets négatifs de la pandémie de 2020 et 2021 pourraient impacter les comptes sur plusieurs années. En sus, à la lecture des commentaires sur les comptes, la CoFin constate que des dépenses ont été reportées, en raison de la Covid-19 ou pour d'autres raisons pour CHF 1.5 millions, montants qui pour la plupart devront être dépensés ultérieurement s'agissant soit de rénovations, soit d'investissements en biens matériels jugés nécessaires lors de l'établissement du budget 2020. Seules les économies réalisées en raison de suppressions de manifestations et camps ne seront probablement pas reportées. En sus, des événements à caractère exceptionnel ont généré des profits à hauteur de CHF 1.330 millions (Fonds de péréquation, réseau Efaje, facture sociale). La répartition des charges cantonales de la police continue elle à croître à un rythme soutenu (+ env. 7 % en une année).

Commentaires sur les comptes de fonctionnement par dicastère

1. ADMINISTRATION GENERALE

110 - Administration communale – L'économie d'environ CHF 70'000.- est imputable en partie à une réduction de l'activité et des manifestations, ainsi qu'à un report d'investissements dans du mobilier.

110.3185 -La CoFin salue le fait que la Municipalité s'entoure de services d'expertise professionnelle pour l'assister dans son analyse prospective des finances communales, dont nous reconnaissons le bien fondé. La CoFin relève toutefois que les modèles de bonne pratique financière exigent une séparation très claire entre les activités de révision des comptes et les activités de conseil des prestataires, ce qui exclut, en principe, de faire appel au même prestataire ou tout au moins de recourir à la même équipe de professionnels au sein d'une même société. La CoFin incite la Municipalité à confier les mandats de conseil et le mandat de révision des comptes à des prestataires distincts et encourage la CoGest à toujours bien garder à l'esprit le respect des principes de séparation des fonctions, même si cela ne ressort pas expressément du Règlement sur les communes.

130 – Personnel et assurances - Les charges sont contenues. Il est bon ici de rappeler qu'en termes de prévoyance, les employés communaux sont affiliés à la CIP, une des rares caisses de pension appliquant encore la primauté des prestations. Quant à savoir si la Municipalité a ou aurait pu réaliser quelques économies en profitant d'une mesure exceptionnelle, soit l'introduction des indemnités en cas de RHT (Réduction de l'Horaire de Travail), la réponse est négative.

150 - Affaires culturelles et loisirs – Les économies de charges de près de CHF 95'000.- francs sont en grande partie imputables à la situation de pandémie que nous traversons, à l'abandon d'un certain nombre de manifestations, ainsi qu'à la réduction des dons divers et des subventions aux sociétés locales.

176 – Installations sportives – La CoFin tient à rappeler que la charge, ici conforme au budget, ne tient compte que de la répartition intercommunale des charges de la patinoire ; que dans les années à venir, cette charge augmentera en relation avec les accords conclus, puisque les communes couvriront également les déficits de fonctionnement des autres installations sportives, pas encore en état de fonctionner en 2020. De plus, la CoFin tient à informer les membres du Conseil avec un peu d'avance, que le déficit du CSM en 2020 de l'ordre de 6.2 millions, fera déjà passer la participation communale à CHF 170'000.- sur les comptes 2021, bien qu'aucune autre activité sportive que celles utilisant les patinoires, n'ait commencé en 2020.

2. FINANCES

L'effet de la pandémie et les incertitudes que cela fait planer sur les ressources effectives de la Commune ont été évoqués en préambule ; nous n'y revenons pas dans ce chapitre.

En regard des commentaires prudents en début de rapport, la CoFin tient à mettre en évidence l'évolution de 2 comptes, soit le 210.3301.01 qui enregistre sur instruction du Canton, les abandons d'impôts d'exercices antérieurs, dans le cadre soit de procédures, soit de mesures visant à soulager les plus démunis, et, le compte 210.4221.00 qui enregistre le retard dans le paiement des impôts.

Si l'augmentation des ristournes, remises et dégrèvements (compte 210.3301.01) est en hausse, cela est imputable à un seul contribuable pour plus de CHF 1.3 million; sans ce cas particulier, le chiffre serait proche de celui du budget 2020 et inférieur à celui des comptes 2019. De plus, il n'est pas impossible que si le contribuable retourne à meilleure fortune, une partie des impôts pour l'instant perdus, puissent être récupérés ; la Commune a ainsi récupéré près de CHF 100'000.- par an, considérés comme perdus, sur les 5 dernières années, montants intégrés dans le compte 210.4001.00. Par contre, l'augmentation des intérêts de retard (compte 210.4221.00) tend à démontrer que le contribuable du Mont tarde de plus en plus à payer ses acomptes ou son décompte final. Ce dernier élément met en évidence une possible dégradation de la capacité contributive des habitants et entreprises de la Commune. Une bonne compréhension des raisons qui ont amené à cette évolution pourrait permettre à la nouvelle Municipalité de mieux apprécier les rentrées futures.

L'exercice consistant à estimer l'impôt sur les successions & donations, ainsi que celui sur la fortune des personnes physiques, est périlleux et souffre d'un manque de prévisibilité. Toutefois, les autorités futures, seraient bien inspirées de revenir à des prévisions plus prudentes, tant en matière d'impôt sur la fortune des personnes physiques (210.4002.00) dont le budget est depuis plusieurs années sensiblement surestimé (CHF 510'000.- d'écart pour l'exercice 2020), ainsi que l'impôt sur les successions (compte 210.4050.00) qui en dehors d'années exceptionnelles comme en 2020, tourne autour de CHF 200'000.-. L'imposition moyenne donation/succession était de CHF 18'000.- env. en 2019, elle est passée à CHF 116'000.- env. en 2020.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Incivilités/Vandalisme/Déprédations

Les incivilités ont été moins fréquentes dans notre Commune en 2020, peut-être en relation avec les restrictions de réunions liées à la pandémie. Comme déjà mentionné en 2020, ces actes de vandalisme sont systématiquement dénoncés, mais les dégâts occasionnés pas toujours ou que partiellement remboursés, que ce soit par les assurances ou par les auteurs des déprédations. Pour information, en 2020, sur un coût total de CHF 7'406.90, CHF 3'593.60 ont été à charge de la Commune.

3500 - Comptes communs

Traitement du personnel occasionnel (comptes 3012....)

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, la Commune a renoncé à faire appel à des jeunes auxiliaires cette année.

Achat d'eau, énergie et combustible (comptes 3121....)

Une économie globale de l'ordre de CHF 165'000.- a été réalisée en 2020, d'une part en raison de la fermeture de locaux (écoles, administration, centre sportif) lors de la première vague de la pandémie de la Covid-19 et de la diminution du chauffage de ces locaux, mais aussi grâce à l'optimisation des installations techniques et à l'augmentation de l'autoconsommation du courant produit par les installations photovoltaïques communales.

Réparations programmées du bâtiment (comptes 3141....)

Dans son rapport sur les comptes 2019, la CoFin attirait l'attention du Conseil communal sur des reports de réparation importants (env. CHF 450'000.-). Pour 2020, la CoFin constate près de CHF 300'000.- de réparations budgétées qui font l'objet d'un report selon les commentaires annexés aux comptes.

3501 – Bâtiment administratif de Crétaison

L'abandon par SIREN du projet de poser des capteurs photovoltaïques en toiture de ce bâtiment a principalement été motivé pour des raisons techniques. Tous les frais inhérents à cette décision ont été pris en charge par SIREN.

3510 – Auberge communale

En raison des difficultés financières rencontrées par l'exploitant de l'Auberge communale, en lien avec la pandémie de la Covid-19, la Commune a renoncé à la perception complète du loyer de l'Auberge, mais pas de celui de l'appartement de fonction.

4. TRAVAUX

La différence entre les charges totales prévues au budget 2020 (CHF 8'027'687.-) et les comptes 2020 (CHF 7'345'260.87) montre un écart de plus de CHF 680'000.-. Il serait utile de savoir si un rattrapage de travaux (charges) sur les années à venir est prévu, sur quelle durée, pour quels travaux et pour quels montants ?.

Dans le cadre du SAF et des nombreuses zones à bâtir que la Commune doit équiper, la CoFin souhaite que le montant des travaux liés à ces projet soient communiqués au Conseil. Cela pourrait être réalisé sous la forme d'un tableau présentant pour chaque quartier, le budget et le coût effectif des investissements à réaliser par la Commune, ainsi que la part refacturée au Syndicat.

Concernant la nouvelle taxe pour le développement durable et son utilisation (comptes 420.3666, 420.3801 et 420.4342), il est à relever que si pour sa première année de vie, la taxe prélevée est supérieure de près de CHF 115'000.- aux subventions accordées, ce montant a d'ailleurs été attribué au fond de réserve ; le début de l'année 2021 fait apparaître une hausse sensible de subventions dans ce domaine.

Le lecteur attentif constatera que le montant porté au compte 460.3811 – Participation aux charges de la STEP présente un écart de CHF 1'745.65 avec le montant figurant sur le décompte CISTEP. Il s'agit là d'une correction de l'année 2019.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Pour les raisons maintenant bien comprises, une grande partie des économies réalisées par rapport au budget se trouvent dans les courses et camps qui n'ont pu avoir lieu (CHF 130'000.- sur les comptes 3663.02 des groupes 510 et 520). Il en va de même mais dans une moindre ampleur pour les comptes 3020 (Traitements activités parascolaires), 3171 (Manifestations culturelles et sportives).

Les autres rubriques n'appellent pas de commentaire particulier en l'état.

6. SECURITE PUBLIQUE

610.3510.01 - Le décompte final des charges cantonales facturées à la Commune s'élève à 87'671.-. Il serait utile que la Commune donne plus d'explications sur la nature de ces charges et, au besoin, s'oppose au paiement de celles-ci si il lui apparaît qu'elles ne sont pas bien justifiées comme expliqué par le Municipal André Guex.

7. SECURITE SOCIALE

710'3525.02 - Le ciblage de la subvention aux parents pour les garderies privées selon les normes de l'EFAGE, a apporté une économie de CHF 400'000.- depuis 2018, malgré l'augmentation de l'activité.

8. COMMENTAIRES

Sans vouloir empiéter sur les prérogatives et missions de la CoGest, la CoFin souhaite attirer l'attention du Conseil sur deux aspects mis en exergue dans le rapport de l'organe de révision. Le premier, au point 5 dudit rapport, relève que le dépassement de crédit relatif au projet de rénovation du centre sportif E +

F, n'a été mentionné au Conseil que de façon subséquente, alors qu'un crédit supplémentaire aurait dû être obtenu au préalable. Le second, au point 6.3 relève qu'aucune approche de risques en relation avec l'établissement et la présentation des comptes n'a été formalisée pour l'exercice 2020. Compte tenu du contexte économique actuel quelque peu tendu par les facteurs dont nous avons tous connaissance, nous encourageons la nouvelle Municipalité et le Conseil à être particulièrement vigilants et à identifier tous les aspects de risques et les éventuelles mauvaises nouvelles qui se cacheraient insidieusement dans les comptes qui nous sont présentés dans ce préavis.

De plus, dans le cadre d'une Municipalité réduite à 5 et de dicastères redéfinis, la CoFin, se pose la question sur l'existence de contraintes légales et réglementaires qui s'opposeraient à ce que les comptes soient présentés dans une nouvelle structure correspondant à la réorganisation des dicastères.

Recommandation de la Commission des Finances

Au vu des informations et des points relevés, la Commission des Finances, propose aux membres du Conseil communal :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et par conséquent le préavis 04/2021 tel que présenté par la Municipalité ;
- de porter l'excédent de revenus de CHF 2'700'333.50 en augmentation du compte 9290.00 - **Capital**.

Le Mont-sur-Lausanne, le 12 mai 2021

Le président-rapporteur:

Cédric Mottier

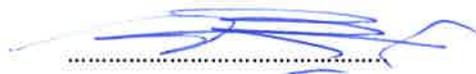


Les membres:

Jean-Pascal Blanc



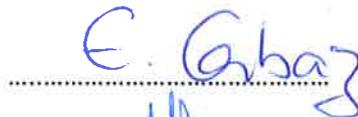
Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz

Excusé

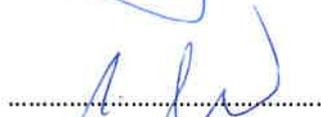
Elisabeth Corbaz-Schwarz



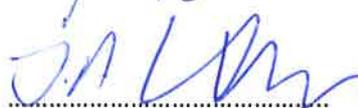
Olivier Maggioni



Marc Maillard



Jean-Pierre Moser



Claudine Testaz-Rouiller

